

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Délibération n° <b>2664/2019</b>	<b>Objet</b> : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant approbation du budget 2020	

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Claude-Olivier BONNEFOY, Martine HARBULOT donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** les dispositions combinées des articles L.1612-1 et L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année n à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget primitif n-1, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser ;

**Vu** le budget primitif pour l'exercice 2019 ;

**Vu** l'avis favorable à la majorité de la Commission Finances du 11 décembre 2019 ;

**Considérant** que les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2019, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, s'élèvent à 3 042 598,18 € ;

**Considérant** la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2020 pour assurer la continuité des activités de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A la majorité des votants, 16 voix pour, 7 voix contre (Alain BOUKRIS, Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU)**

**ARTICLE UNIQUE : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget primitif 2019, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, soit 760.649,54 € maximum, réparti comme suit :

Chapitre 20 : 10 575,00 €.

Chapitre 21 : 750 074,54 €.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2019



Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*